

Focus – Le signalement.

À partir de votre espace Extranet¹, ou de l'application mobile Syndi, vous pouvez désormais remonter tout type d'incident constaté sur votre immeuble.

Mode d'emploi – Comment effectuer un signalement depuis Syndi ?

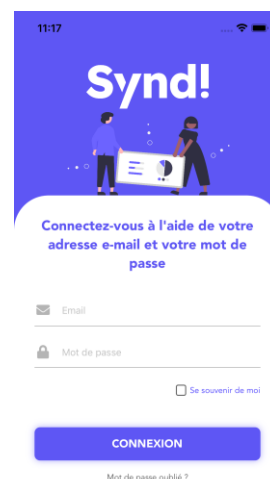
Pour effectuer cette opération il suffit de renseigner un objet, une observation et un document de type JPG, JPEG ou PNG (photo).

Etape 1 : Accéder à l'application copropriétaire

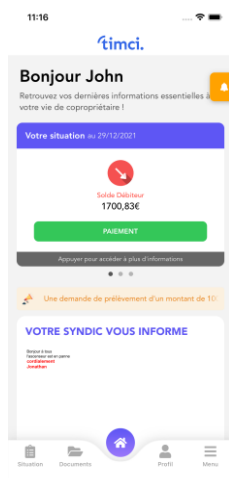
Tout d'abord, téléchargez l'application mobile Syndi sur le store correspondant à votre appareil (Apple Store ou Play Store).

Ensuite, connectez-vous sur votre espace copropriétaire à l'aide de votre adresse email et votre mot de passe.

Important : Ces identifiants correspondent à l'adresse email et le mot de passe utilisé au moment de « rattacher votre compte à une adresse mail ». Consultez le tutoriel disponible.



Etape 2 : Accéder à la fonction de signalement d'un problème



Une fois connecté, vous accédez à la page d'accueil. Cliquez alors sur l'icône « signalement »  en haut à droite de l'écran.

Notez que vous pouvez également accéder à ce formulaire depuis la page « liste des signalements » (Menu -> Signaler un problème), en cliquant sur l'icône « + ».

¹ Pour plus de détail sur cet espace merci de consulter le manuel complet également disponible auprès de votre syndic

11:18

< timci.



Un problème constaté ?
Rien de plus simple ! Envoyez votre demande accompagnée d'un objet, d'un message ainsi qu'une photo (facultatif).

Objet*
Objet du problème

Message*
Message du problème

Joindre une photo (0)



SIGNALER

Situation Documents **Profil** Menu

Etape 3 : Renseigner le formulaire

Renseignez d'abord un titre à votre signalement .

Indiquez ensuite le problème rencontré sous forme de message.

Joignez une photo si vous le souhaitez. Elle peut être prise directement depuis l'application, ou alors être importé depuis votre galerie photo.

Cliquez enfin sur signaler.

Sachez-le : Le schéma d'un signalement est calqué à celui d'un mail. Il doit être constitué d'un objet et d'un message obligatoirement. L'ajout d'une photo est optionnel.

Mode d'emploi – Comment consulter les signalements effectués sur mon immeuble ?

Etape 1 : Accéder à l'application copropriétaire

Tout d'abord, téléchargez l'application mobile Syndi sur le store correspondant à votre appareil (Apple Store ou Play Store).

Ensuite, connectez-vous sur votre espace copropriétaire à l'aide de votre adresse email et votre mot de passe.

Important : Ces identifiants correspondent à l'adresse email et le mot de passe utilisée au moment de « rattacher votre compte à une adresse mail ».

11:17

Syndi!

Connectez-vous à l'aide de votre adresse e-mail et votre mot de passe

Email

Mot de passe

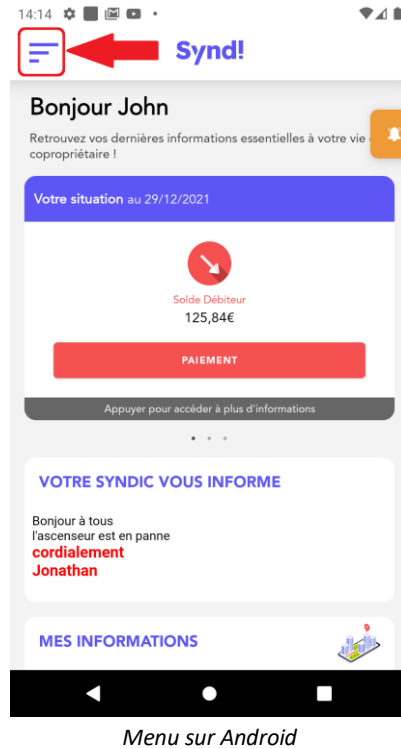
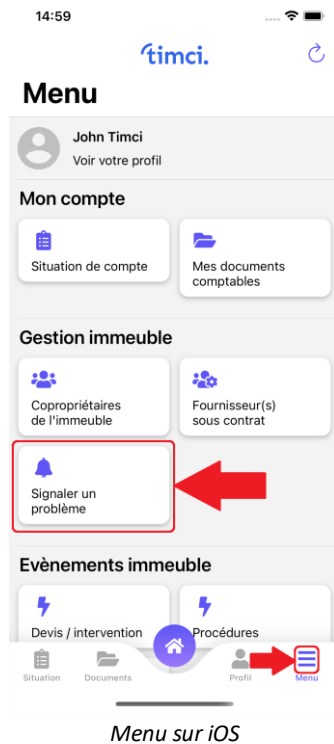
☐ Se souvenir de moi

CONNEXION

Mot de passe oublié ?

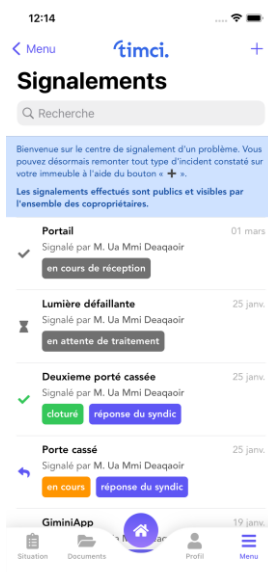
Etape 2 : Accéder à la liste des signalements effectués sur l'immeuble

Une fois sur la page d'accueil, appuyez sur l'icône « menu »  et sélectionnez la page « Signaler un problème ». Cette icône se situe en bas à droite pour les appareils iOS, alors que pour Android il se retrouve en haut à gauche.



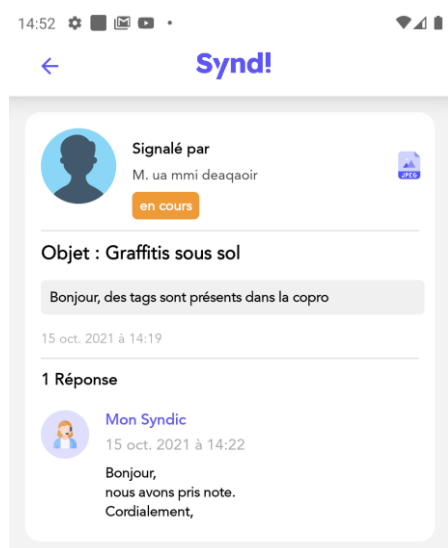
Etape 3 : Les différents états d'un signalement

Après avoir remonté un problème, celui-ci se retrouve dans une liste de signalements. Notez que vous pouvez également effectuer un signalement depuis cette page, en cliquant sur l'icône « + ».



Voici les différentes étapes d'un signalement :

Portail 01 mars ✓ Signalé par M. Ua Mmi Deaqaoir en cours de réception	« en cours de réception » signifie que le signalement est en cours de transmission au gestionnaire, et donc qu'il ne l'a pas encore reçu.
Lumière défaillante 25 janv. ⌚ Signalé par M. Ua Mmi Deaqaoir en attente de traitement	« en attente de traitement » signifie que le signalement a été transmis au gestionnaire, mais qu'il ne l'a pas encore traité.
Porte cassé 25 janv. ↩ Signalé par M. Ua Mmi Deaqaoir en cours réponse du syndic	« en cours » signifie que le signalement a été transmis, accepté, et en cours de réalisation.
Porte cassé 25 janv. ↩ Signalé par M. Ua Mmi Deaqaoir en cours réponse du syndic	« réponse du syndic » signifie que le gestionnaire a apporté une réponse (ou plusieurs) au signalement.
Deuxieme porté cassée 25 janv. ✓ Signalé par M. Ua Mmi Deaqaoir cloturé réponse du syndic	« cloturé » signifie que le signalement a été traité, puis cloturé par le gestionnaire.



Etape 4 : Accéder aux détails d'un signalement

Retrouvez quel copropriétaire est à l'origine du signalement.

Visualisez la photo prise lors de l'envoi du signalement.

Retrouvez l'objet du signalement.

Retrouvez la description du problème constaté.

Enfin, retrouvez une réponse à votre signalement, si celle-ci a été apporté par le gestionnaire.

Important : Accédez aux détails d'un signalement en le sélectionnant d'un simple geste de doigt.

A noter : dans une optique d'amélioration constante de nos services, notre solution est en permanente évolution. Aussi des différences peuvent apparaître entre ce guide et les services offerts.